

DEPARTEMENT DES VOSGES - CANTON DE LA BRESSE
COMMUNE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE (88 290)



République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE n° 45/PM/2023

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT
RALLYE DES VALLEES**

L'an deux mil vingt-trois, le 16 Aout,

Le Maire de la Commune de Saulxures-sur-Moselotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-29 à R411-32,

Vu la demande présentée par l'association « ASA des Vallées » (5 place du Batardeau 88203 REMIREMONT) représentée par M Jean-Michel MARTIN, organisatrice du Rallye des Vallées le samedi 26 aout 2023,

Vu le planning et les parcours des courses,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules sur les parcours des épreuves afin d'assurer la sécurité des participants et des utilisateurs de la voie publique.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association « ASA des Vallées » est autorisée à organiser sur les voies publiques de la commune de Saulxures sur Moselotte des épreuves de rallye le samedi 26 aout 2023 suivant le parcours annexé au présent arrêté.

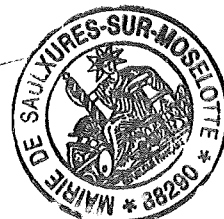
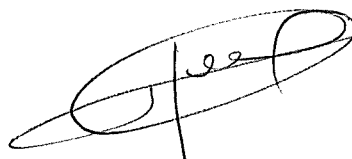
ARTICLE 2 : La circulation des véhicules et des deux roues sera interdite le samedi 26 aout 2023 de 7h00 à 20h00 dans les rues désignées ci-dessous :

- ✓ Route des Tayeux
- ✓ Traverse des Tayeux
- ✓ Route du Droit du Rupt de Bâmont
- ✓ Route de Lauvi
- ✓ Route des Suais
- ✓ Chemin de Suais
- ✓ Route de Baudimont

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché tout au long des parcours. La signalisation correspondante sera mise en place et entretenue par l'organisateur qui disposera le long des différents parcours des commissaires de course et des signaleurs.

ARTICLE 4 : L'association ASA des Vallées, Monsieur le Maire de la commune de SAULXURES SUR MOSELOTTE et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de SAULXURES SUR MOSELOTTE, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et adressé à Mme la Préfète des Vosges.

Par délégation du Maire,
L'Adjoint au Maire



Jean-Paul ARNOULD

Ampliation à :

M le Directeur du SDIS des Vosges

M le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saulxures-Sur-Moselotte